North Hatley
Info Village
Volume 05
No. 02
Été 2013
BULLETIN MUNICIPAL DE NORTH HATLEY

Le magasin LeBaron - 125 ans

Le magasin LeBaron vers 1903, on aperçoit également le Valley House aujourd'hui remplacé par le bureau de poste. Gracieuseté de Joséphine LeBaron.

En 1888, Jean LeBaron ouvrit un petit magasin général à North Hatley qu'il continua d'exploiter jusqu'à son décès en 1933. Pendant ses premières années d'existence le magasin général, en plus de vendre des aliments, des vêtements et de la quincaillerie, abritait la première centrale téléphonique à North Hatley ainsi que la première bibliothèque.

Après le décès de Jean LeBaron, son fils Roger prit la relève jusqu'à son décès en 1975. Joséphine LeBaron, la fille de Roger, succéda à son père et devint propriétaire du magasin en 1981. Leslie (Billie) LeBaron, l'épouse de Roger travailla au magasin jusqu'à ce qu'elle prenne sa retraite, à contrecœur, à l'âge de 93 ans.

En 1995, avec l'aide de son défunt mari Wes Sharman, Joséphine ouvrit une petite buanderie dans le coin du garage du magasin. Durant cette même année, le grenier de la bâtisse fut reconstruit afin d'aménager le magasin du deuxième étage comme on le connait aujourd'hui.

Depuis plusieurs années, le magasin LeBaron est le point central du Village; pour les gens de la place, pour les résidents saisonniers qui viennent approvisionner leurs chalets ou tout simplement pour les enfants qui achètent un «popsicle». C'est également l'endroit de rencontre pour prendre des nouvelles des amis ou pour voir l'évolution du village à partir de la galerie avant en bois.

L'intérieur du magasin LeBaron vers 1903. Gracieuseté de Joséphine LeBaron.

Épicerie J.L. LeBaron ltée en 2013.

Cette année, 2013, marque le 125ième anniversaire du magasin LeBaron

TABLE DES MATIÈRES

Infos municipales 2-3
Échos des réunions de conseil 4
Urbanisme 4
Règlementation 5
Loisirs 6
Bibliothèque 6
Communautaire 7
Votre sécurité 8
Activité 8
Environnement 8
Rappel 8
Assemblée de la RIEM 9
Publicité 9-10

À LA MAIRIE

Maire
Monsieur Michael Page

Conseiller, siège #01
Monsieur Michael Munkittrick

Conseiller, siège #02
Monsieur Michael Dudgeon

Conseillère, siège #03
Madame Line Fortin

Conseillère, siège #04
Madame Carrol Haller

Conseillère, siège #05
Madame Dara Jane Loomis

Conseiller, siège #06
Monsieur Gérald Ostiguy

Directeur général et secrétaire-trésorier:
Léonard Castagner, ing. M.B.A.

Secrétaire-trésorière adjointe:
Danielle Gauvin

Secrétaire-réceptionniste:
Natacha Prince

Coordonnateur mesures d'urgence:
Léonard Castagner, ing. M.B.A.

Inspecteur en bâtiment et environnement:
Carl Rodrigue

Contremaître en voirie:
Dany McKelvey

Prés. comité consultatif d'urbanisme:
Carrol Haller

Ouvriers en voirie:
Scot Fergusson et Wade Morse

Responsable de l'accès aux documents:
Léonard Castagner, ing. M.B.A.

Heures d'ouverture:
Du lundi au vendredi de
10 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Coordonnées:
3125, chemin Capelton
North Hatley, (Québec) J0B 2C0
Téléphone: **(819) 842-2754**
Télécopieur: (819) 842-4501
Courriel: info@northhatley.org
Site Internet: www.northhatley.org

Numéros importants:
Urgence: **911**
Sûreté du Québec: **310-4141** ou ***4141** (cell.)
État des routes: **511**
Urgence-santé: **811**

Dépôt légal:
Bibliothèque et Archives Canada
ISSN 1920-0099 – Imprimé au Canada

Les Publications Municipales
Division de 9252-8223 Québec Inc.
Concepteurs et imprimeurs de votre bulletin municipal
424, du Rivage, Saint-Antoine-sur-Richelieu (Qc) J0L 1R0 • 1 877 553-1955
www.pubmun.com

INFOS MUNICIPALES

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Veuillez noter que le bureau municipal sera fermé les lundis 24 juin (Saint-Jean-Baptiste) et 1er juillet (Fête du Canada). **La réunion de conseil du 1er juillet sera reportée au mardi 2 juillet.**

FÊTE DE LA FAMILLE 2013

Surveillez l'affichage public pour la tenue de la fête annuelle de la famille 2013. Cet événement aura lieu vers durant le mois de juillet. Comme à l'habitude, plusieurs activités seront offertes afin de plaire à tous.

Nous vous attendons en grand nombre !

VENTE DE LUMINAIRES

La municipalité a procédé au remplacement des luminaires de type «school» du centre communautaire (voir photo ci-jointe). Elle souhaite se départir des anciens, le prix est de 10 $ plus les taxes applicables, vente finale.

Si vous désirez en acheter, veuillez contacter la municipalité par courriel à info@northhatley.org ou par téléphone au 819 842-2754.

Veuillez noter que seul le paiement en argent ou par chèque est accepté.

1er DEMI-MARATHON DE NORTH HATLEY – UN GRAND SUCCÈS !

Le 12 mai dernier a eu lieu le 1er demi-marathon de la fête des mères. Cet événement a été couronné de succès avec un total de 524 participants. Notre maire, Michael Page, était du nombre des participants ainsi que le préfet de la MRC Memphrémagog, monsieur Jacques Demers.

Un montant de 1 500 $ a été remis au NHRS. Nous remercions tout spécialement l'organisateur de cet événement monsieur Patrick Mahony, les bénévoles de North Hatley ainsi que les pompiers de la RIPI.

Cet événement sera reconduit l'année prochaine pour ceux qui ont manqué l'événement ou qui souhaiterait y participer.

PRÉOUVERTURE DU MARCHÉ CHAMPÊTRE DE NORTH HATLEY – SAISON 2013

Le 1er juin 2013 était une belle journée ensoleillée malgré les prédictions météorologiques d'orages et de pluie et le début d'opération de la saison 2013 du Marché champêtre de North Hatley. Les marchands étaient en bon nombre pour cette première ouverture si tôt en saison. Nous avions Carine avec ses fleurs, Lucie et Nils avec leurs produits boulangers, Normand avec ses légumes et plants d'herbes, Lyle avec sa soupe gaspacho, humus et végépâté, Jean-Pierre avec aussi ses plants de légumes et herbes, Vincent avec ses pâtisseries et pains, Kevin et Lin avec leurs légumes, marinades et poteries, Curtis avec son poisson fumé ou mariné et Bernard et son miel. Plusieurs nouveaux marchands vont continuer de se joindre au marché d'ici l'ouverture traditionnelle samedi le 22 juin 2013 où tous les marchands seront présents. Pour votre information, le marché est ouvert tous les samedis jusqu'au 12 octobre 2013 de 10h à 12h. Ayez un bel été!

Par Gérald Ostiguy

(Suite en page 3 ⟶)

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les séances du conseil ont lieu les premiers lundis de chaque mois sauf les jours fériés où elles sont reportées au lendemain soit le mardi, par règlement municipal.
Les prochaines séances publiques se tiendront les 2 juillet, 5 août et 3 septembre 2013 à 19h00 au Centre communautaire situé au 3127 chemin Capelton.
Téléphone : 819 842-2754 • Télécopieur : 819 842-4501 • www.northhatley.org

POUR SOUMETTRE VOS ARTICLES DANS LE BULLETIN

Le bulletin *«Info Village»* est publié aux saisons, vers le 21. Les organismes de la municipalité et les responsables d'activités à but non lucratif sont invités à transmettre leurs communiqués (en version française et anglaise) par courriel à: **info@northhatley.org** ou en appelant le **(819) 842-2754**. Il suffit de faire parvenir vos fichiers Word et vos photos en fichiers séparés (JPG ou BMP) avant le 1er de chaque publication.

**POUR LA PUBLICITÉ, VEUILLEZ COMMUNIQUER SANS FRAIS:
LES PUBLICATIONS MUNICIPALES AU 1 877 553-1955**

PERMIS DE FEU DE FIN DE SEMAINE – MODIFICATION

Pour connaître l'indice d'inflammabilité, vérifier avec la SOPFEU (disponible à la page d'accueil de notre site internet www.northhatley.org ou au 1 800 463-3389 poste 2).

Ensuite, laissez un message sur la boîte vocale de la municipalité (819 842-2754) en spécifiant les détails suivants :

- Nom
- Adresse
- Numéro de téléphone
- Date et heure du feu
- Matériel brûlé

La procédure pour la semaine demeure la même.

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle.

LA MUNICIPALITÉ AIDE MIRA

Nous désirons vous rappeler que le Village de North Hatley prend les cartouches d'imprimantes usagées ainsi que les vieux téléphones cellulaires. Ces articles sont donnés, et continueront de l'être, à la Fondation MIRA. MIRA aide les personnes handicapées à vivre leur vie de façon autonome en tant que membres actifs de la société. Elle fait ceci en fournissant des chiens élevés et entraînés à répondre à leurs besoins d'adaptation et de rééducation. Les services de la Fondation MIRA sont disponibles, **sans frais**, aux individus souffrant d'un ou plusieurs handicaps visuels ou moteurs, ainsi qu'aux enfants démontrant des troubles envahissants du développement comme l'autisme. Aidez-nous à aider les autres, apportez-nous vos cartouches and vos téléphones cellulaires dès maintenant!

RÉGLEMENTATION SUR LES MOULES ZÉBRÉES

Le Règlement 2008-525 a pour but d'empêcher la propagation des moules zébrées… c'est à nous de protéger notre lac de cette menace environnementale!

Chaque propriétaire qui sort son bateau du lac ou de la rivière Massawippi et qui veut ensuite l'y remettre doit passer à la station de lavage et recevoir un certificat. **Les certificats de lavage et d'usagers pour les usagers du lac Massawippi à North Hatley sont disponibles seulement à la Marina de North Hatley située au 240, rue Mill**. Pour les résidents, le coût pour un bateau à moteur est de 25 $ pour le premier bateau et de 15 $ pour les bateaux supplémentaires. Une copie du permis d'embarcation est obligatoire pour tout bateau dont la puissance est de plus de 10 chevaux (HP). Le coût du permis pour un bateau non-motorisé est de 5 $ chacun. Pour prendre un rendez-vous, veuillez communiquer avec monsieur Stephen Piercy au 819 842-4433 ou le 819 572-0357, entre 10 h et 17 h sept jours / semaine.

NORTH HATLEY, VILLAGE FLEURI

Rappel aux jardiniers, nos juges sillonneront les rues du village vers la fin du mois d'août afin de déterminer les gagnants de notre concours North Hatley, village fleuri. Pour connaître les critères jugés, veuillez consulter notre site Internet (www.northhatley.org) à l'onglet info Village, édition printemps 2013 à la page 3.

Bonne chance à tous !

VOS BACS ET VOS VACANCES

Lorsque vous prévoyez quitter votre résidence pour une certaine durée, il est de votre responsabilité de vous assurer que votre bac soit retiré du chemin après la journée de collecte. Prévoyez avant de partir une solution pratique, demandez à un de vos voisins de remettre votre bac dans votre cour. De cette manière, vous évitez qu'ils soient endommagés ou même volés.

COLLECTE DE GROS REBUTS

Veuillez noter à votre agenda les prochaines dates de collecte des gros rebuts.

- 11 juillet;
- 19 septembre;
- 22 août;
- 31 octobre.

Veuillez noter que les articles suivants ne sont pas ramassés lors de ces collectes :

- Pneu
- RDD (peinture, batterie, huile, etc.)
- Produit de ciment (dalle, etc.)
- Réfrigérateur contenant du fréon
- **MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**
- Article de plus de 4 pieds (1,20 m) de longueur
- Article ayant un poids supérieur à 70 lbs (32 kg)
- Aucun matériel provenant d'une boîte de camion ou d'une remorque laissée en bordure du chemin

Assurez-vous que vos rebuts soient mis au bord du chemin avant la date de la collecte. Ils ne doivent pas empiéter sur la voie publique. Passé les dates mentionnées, aucun rebut ne doit être laissé en bordure du chemin.

PROGRAMME «ENVIRONNEMENT-PLAGE»

Encore cette année, le programme Environnement-Plage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sera reconduit.

Ce programme a pour objectif d'informer la population de la qualité bactériologique des eaux de baignade des plages publiques et ainsi assurer des plages sécuritaires pour l'ensemble du Québec.

Ce programme a débuté le 15 juin et se terminera le 31 août 2013. Les échantillonnages se feront directement à la plage au 2070, chemin de Lac.

Pour connaître les résultats d'analyse de notre plage ou plusieurs plages, vous pouvez consulter le site Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à l'adresse suivante :

http://www.mddep.gouv.qc.ca

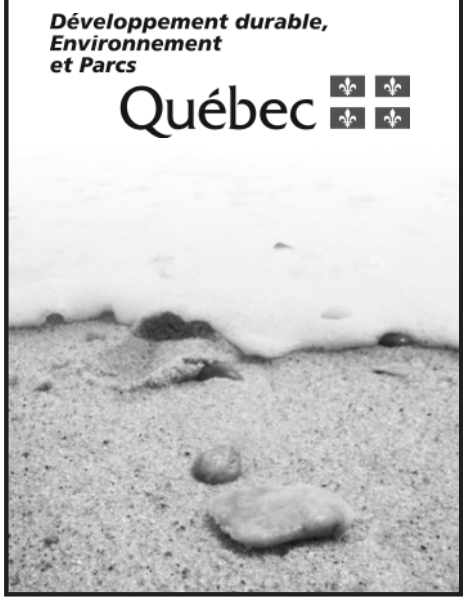

NOUVELLES MUNICIPALES

Préposée aux stationnements

Pour la période de juin à octobre 2013, la préposée aux stationnements sera Mélise Beaulac.

Selon le règlement 2010-544, le tarif horaire du stationnement est de 1,00 $ ou un tarif journalier de 5,00 $ pour les automobiles et les motocyclettes. Pour les remorques, un surplus journalier de 2,00 $ est obligatoire. Vous pouvez utiliser la carte de crédit pour payer dans les horodateurs. **Veuillez noter qu'il est de votre responsabilité que votre billet d'horodateur soit visible et que votre vignette de stationnement soit toujours valide et collée au bon endroit afin d'éviter les constats d'infraction.**

Il est interdit de laisser fonctionner le moteur de la voiture lorsqu'elle est stationnée dans les aires de stationnements municipaux.

ÉCHO DES RÉUNIONS DE CONSEIL DU 4 MARS, 2 AVRIL ET DU 5 MAI 2013

- Une subvention de 1 000 $ a été remise à la Fabrique Ste-Élisabeth pour la tenue d'un concert classique qui aura lieu le 17 juillet prochain. Ce concert s'inscrit dans le cadre du programme «Orford sur route» du Festival d'Orford.
- Le Club de conservation du Lac Massawippi a reçu une subvention de 100 $ afin d'assurer la continuation des opérations d'ensemencement du Lac Massawippi.
- Un don de 320 $ a été fait à la Maison Aube-Lumière par l'achat de deux billets pour leur souper bénéfice l'Envol XVI.
- Le règlement 2013-567 amendant le règlement 2006-500 sur les animaux a été adopté. Ce règlement fait en sorte que la municipalité établit la tarification des licences pour les chiens et les chats. Les montants seront les suivants :
  - Chien stérilisé : 35 $
  - Chien non-stérilisé : 45 $
  - Chat stérilisé : 25 $
  - Chat non-stérilisé : 35 $
  - Chien guide : gratuit
- Les Jeux du Québec ont reçu une somme de 200 $ comme subvention pour souligner le travail de deux athlètes émérites qui ont participé à cet événement en mars dernier. Il s'agit d'Émilie Gendron en escrime et Fiona Gronan en curling.
- Un contrat a été octroyé à la firme Les Services EXP afin de soutenir le service d'urbanisme dans la préparation de modifications aux règlements d'urbanisme.
- Madame Mélise Beaulac a été nominée à titre de préposée aux espaces communs.
- Un règlement hors cours est intervenu entre la Municipalité et le Groupe Germain dans les deux dossiers de l'incendie de l'Auberge North Hatley survenue le 27 mars 2006.
- Un avis de motion a été donné afin de modifier le règlement de PIIA 2001-424. Ceci aura pour effet de modifier les normes de PIIA dans les zones commerciales afin de réglementer la superficie des terrasses commerciales et ses particularités, etc.
- Un avis de motion a été donné pour modifier le règlement de zonage 01-432 de façon à ajouter la définition du terme «cabinet de plage» et d'y ajouter ses particularités, etc.
- Pour de plus amples renseignements concernant les avis de motion, veuillez-vous présenter à l'hôtel de ville.

URBANISME

AVANT DE COUPER UN ARBRE...

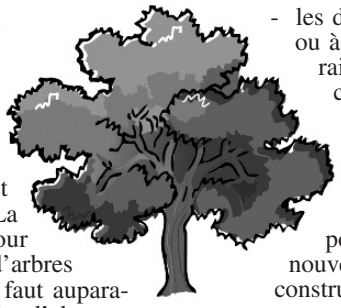

L'abattage d'arbres est un point délicat dans notre municipalité puisque ces derniers constituent la beauté et le charme de l'endroit. La plupart savent que pour procéder à une coupe d'arbres dans la municipalité, il faut auparavant obtenir un permis d'abattage d'arbres délivré par l'inspecteur (dans le périmètre d'urbanisation).

Ceci dit, un citoyen peut procéder à la coupe d'un arbre qui à **1 mètre du sol a un diamètre de 6 pouces ou moins.**

Certaines essences comme, par exemple, les cèdres qui peuvent atteindre une certaine hauteur sans toutefois avoir 6 pouces de diamètre à 1 mètre du sol. Dans le cas où un arbre soit d'envergure, l'inspecteur en bâtiment et environnement doit se baser sur certains aspects pour la délivrance du permis;

- les dommages constatés aux fondations ou à la propriété, aux conduites souterraines ou aux trottoirs ou pavages et causés par les racines ou les risques de chutes de branches;
- les maladies ou la mort de l'arbre;
- la nécessité de dégager un terrain pour ériger une nouvelle route, une nouvelle construction ou agrandir une construction existante;
- pour fins publiques.

Puisque la saison forte en termes de construction débute en force cette année, le troisième point semble d'actualité. Ainsi, plusieurs se demanderont combien d'arbres est-t-il permis d'abattre à des fins de construction. Selon la réglementation, il est permis d'abattre des arbres aux fins de dégager l'espace requis pour la mise en place d'un bâtiment. Ainsi, la réglementation spécifie que :

- la superficie totale de toutes les aires déboisées aux fins d'implanter le bâtiment principal et les bâtiments accessoires de plus de 40 m² de superficie, ne peut excéder 1 000 m² par terrain;

N'oubliez pas que si vous avez des questions relativement à la coupe d'arbres, vous pouvez rejoindre notre inspecteur du mercredi au vendredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

COMITÉ DE CONSULTATION D'URBANISME ET DU PATRIMOINE (CCUP)

La plupart des demandes de permis requière une recommandation du CCUP. Si vous planifiez des travaux de rénovation ou de construction, **prévoyez une période de temps suffisante** afin que votre projet (plan, esquisses, etc.) soit étudié par l'inspecteur en bâtiment et environnement de la municipalité et approuvé par le CCUP.

Pour fin d'étude, nous vous demandons de déposer pour le CCUP au minimum une semaine avant la date de la rencontre du comité tout plan (implantation et d'élévation), échantillon de produits, photos de votre résidence requis pour une analyse complète de votre dossier. **Veuillez noter que le CCUP se réserve le droit de reporter votre dossier s'il juge que des détails supplémentaires doivent être fournis.**

Voici les dates des prochaines réunions, les mercredis :

- **24 juillet 2013**
- **21 août 2013**
- **25 septembre 2013**

L'inspecteur en bâtiment et environnement, Carl Rodrigue, est présent au bureau municipal : du mardi au vendredi de 10h00 à 12H00 et de 13h00 à 16h00.

Pour prendre rendez-vous, téléphonez au (819) 842-2754

Le respect des règlements municipaux

UNE QUESTION DE CIVISME, UN OBJECTIF D'HARMONIE

Afin d'assurer l'harmonie entre les gens et les animaux de compagnie partageant un même territoire, plusieurs municipalités de l'Estrie disposent d'une réglementation à cet effet. Les gardiens de chats et de chiens respectant celle-ci font non seulement preuve de civisme, mais agissent également à titre de citoyens responsables et respectueux de leur voisinage. Il importe donc que chaque gardien se soucie du comportement de son animal de compagnie.

Parmi les diverses mesures prévues au règlement municipal du Village de North Hatley, visant à protéger à la fois les citoyens et les animaux, soulignons les suivantes.

Excréments Le gardien d'un animal doit immédiatement enlever les matières fécales produites par ce dernier et en disposer de manière hygiénique, et ce, pour les raisons suivantes :

- afin d'éviter que certaines personnes aient de désagréables surprises en se promenant;
- afin d'augmenter la sécurité et l'hygiène des enfants jouant dehors;
- afin d'empêcher que certaines maladies se transmettent entre les animaux;
- afin de favoriser le respect des citoyens et de leur environnement;
- afin de conserver la propreté des lieux publics.

Chien en liberté Il est défendu de laisser un chien en liberté. Hors des limites du bâtiment, du logement ou de la propriété de son gardien, un chien doit être tenu en laisse et accompagné d'une personne responsable qui en a la maîtrise.

Bruits et dommages Est considéré comme une nuisance la garde d'un animal qui cause des dommages aux personnes vivant dans le voisinage, et ce, de diverses façons :

- en incommodant moralement, physiquement ou matériellement de façon à nuire à leur tranquillité, leur qualité de vie ainsi qu'à leurs invités;
- en jappant, hurlant, sifflant, miaulant ou dont les cris réitérés peuvent nuire à leur confort, quiétude ou qualité de vie ;
- en endommageant leur propriété, que ce soit à l'immeuble, aux meubles, aux accessoires, à la pelouse, au jardin, aux fleurs, aux arbustes ou autres plantes.

Animal errant Toute personne qui trouve un animal errant doit le signaler ou le remettre immédiatement à la Société protectrice des animaux (SPA) de l'Estrie.

La SPA de l'Estrie a été mandatée par le conseil municipal du Village de North Hatley pour voir à l'application de ces règlements. Pour porter une plainte concernant un citoyen qui enfreint l'un ou l'autre de ces règlements, vous pouvez communiquer avec la SPA au 819 821-4727 option 5.

RÈGLEMENT MUNICIPAL CONCERNANT LES FAUSSES ALARMES

Toutes les municipalités de la MRC Memphrémagog desservies par la Sûreté du Québec sont dotées d'un règlement municipal concernant les fausses alarmes.

Selon ce règlement, le propriétaire d'un endroit où est déclenchée plus d'une fausse alarme au cours d'une période consécutive de 12 mois est passible d'une amende de 250 $ et plus. Le terme ''fausse alarme'' désigne une alarme déclenchée inutilement, par défectuosité ou par mauvais fonctionnement.

De plus, un signal d'alarme sonore extérieur ne peut être en fonction plus de 15 minutes consécutives, sans quoi le responsable est passible d'une amende minimale de 250$.

Voici quelques conseils pour éviter le déclenchement d'une fausse alarme :

- Lorsque vous mettez votre système d'alarme en fonction, assurez-vous que toutes vos portes et fenêtre sont verrouillées.

- Procédez à l'inspection annuelle de votre système d'alarme afin de vérifier son bon fonctionnement et changer les batteries au besoin.
- Assurez-vous que toutes les personnes qui ont accès au bâtiment sont familières avec le fonctionnement du système d'alarme. Ne donnez jamais de clé d'un endroit à une personne qui n'a pas le code du système d'alarme. Prévoir un code d'accès spécifique pour les gens de l'entretien ou temporaire pour ceux qui font des travaux.
- Informez votre compagnie d'alarme de tout changement pouvant nécessiter la modification du système (acquisition d'un animal de compagnie, ajout d'un nouvel utilisateur, travaux au système électrique de la bâtisse…).
- Faites une mise à jour annuelle de la liste des personnes responsables pour s'assurer que les coordonnées sont encore valides.
- Désignez une personne responsable qui demeure à proximité et qui peut se déplacer rapidement en cas de déclenchement du système d'alarme. Le responsable peut alors demander d'annuler le déplacement des policiers lorsqu'il constate qu'il s'agit d'une alarme non fondée et ainsi vous éviter de recevoir un constat d'infraction pour une fausse alarme.

Le règlement sur les fausses alarmes a été instauré avec l'approbation des élus municipaux afin de diminuer les appels non fondés qui mobilisent les policiers inutilement, nuisant ainsi aux activités de patrouille de vos municipalités.

SOCIÉTÉ RÉCRÉATIVE DE NORTH HATLEY

www.northhatleyrec.com **Été 2013**

Fête du Canada!

1er Juillet au Parc Dreamland de 19h30 – 21h30

Suivi de feux d'artifice après.

North Hatley, un village pittoresque où célébrer la Fête du Canada avec le ''Jean-Denis Dubuc Jazz Quintet'' et une surprise.

Vente de Garage

3 et 4 août au 2070 chemin du Lac

Samedi le 3 août 10 h – 17 h et dim. le 4 de 10 h – 15 h

Dons appréciés! Tous les articles sont acceptés. Apporter vos articles à la plage vendredi le 2 août. Contacter la plage pour le ramassage des articles lourds, au 819 842-4491

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

15 Juin	Ouverture de la plage
Juillet	Concerts d'harmonie
2 Juille	Début des cours
5 Juillet	Soirée d'ouverture Salon d'antiquités
5, 6 et 7 Juillet	Salon d'antiquités
3 et 4 Août	Vente de Garage
16 Août	Méchoui Danse

Salon d'antiquités / 5, 6 et 7 Juillet
North Hatley Curling Club

Cette année, la SRNH présente le Salon d'antiquités et d'art populaire de North Hatley. Ce Salon représente une grande levée de fonds pour la Société. Les billets sont maintenant en vente pour la soirée d'ouverture à 30 $, comprenant hors d'oeuvres, bière et vin.

Billets disponibles :

- John Gronan, 819 842-2965
- Galerie Jeannine Blais ou Pomegranate
- www.northhatleyantiques.com

Concerts d'harmonie

6, 13, 20 et 27 Juillet au Parc Dreamland de 19h00 – 21h00

SRNH présentera des concerts d'harmonie le 6 juillet – 27 juillet. **Voir www.northhatleyrec.com/concerts.htm pour le nouvel horaire.**

Méchoui Dance

16 Août de 18:30 – 24:00 au 2070 chemin du Lac

Avec un orchestre! Billets limités • 18 ans +

BIBLIOTHÈQUE

Nouvelles de la Bibliothèque

Bienvenue à tous les résidents d'été de retour parmi nous ! Bien des changements ont eu lieu depuis le début de l'année. Madame Pauline Vallée, nouvelle responsable de la bibliothèque vous accueillera avec grand plaisir, elle sera assistée de Camille Bouskéla tout au cours de la saison estivale. Gardez l'oeil ouvert pour l'Heure du conte pour les petits!

Cette année, nous aurons encore une fois une excellente sélection d'expositions artistiques à vous proposer. Les vernissages auront lieu tous les deux dimanches. Venez y rencontrer nos artistes locaux. L'horaire sera distribué dans les casiers postaux et affiché à la bibliothèque.

Une activité spéciale a été prévue pour les jeunes en date du 25 juillet. Le groupe Éducazoo qui travaille en collaboration avec les bibliothèques viendra nous visiter et présenter ses petits animaux. Plus de détails à venir sur cette activité.

HEURES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Lundi au vendredi	10 h à 12 h 30
Mercredi en soirée	18 h 30 à 20 h 30
Samedi	10 h à 15 h
Vernissages:	15 h à 18 h

www.nhlibrary.qc.ca

BIBLIOTHEQUE North Hatley LIBRARY

Notre première exposition, ***LE NU***, ouvre la saison estivale d'expositions d'art, **dimanche le 23 juin 2013**, à la bibliothèque de North Hatley.

Le conseil d'administration de la bibliothèque et les artistes vous invitent chaleureusement aux **Vernissages qui se tiennent à tous les deux dimanches**, de 15h à 18h de juin à septembre.

Dominique Guérin Mary Martha Guy Anne Hill Barbara Matthews Donnie Rittenhouse	***Le Nu*** *Dessins* *Estampes* *Peintures …*	23 juin - 6 juillet **Vernissage** 23 juin 15h – 17h
Trevor McKinven	***'Concealed in-sight'*** Acrylique sur toile	7 juillet - 20 juillet
Margot Graham Heyerhoff	***Rétrospective*** Techniques variées	21 juillet – 3 août
Sara Peck Colby	***Messages*** Acrylique sur toile	4 août – 17 août
Kurt Mahue	***'Light Refreshments'*** Acrylique sur toile	18 août – 31 août
Hélène Cliche Jacques Campbell	***Les précieuses : pierres à travers l'art et la joaillerie*** Techniques expérimentales	1 sept – 14 sept

SERVICES AUX AÎNÉS

Canton de Hatley et North Hatley

Services offerts :

- Popotte roulante (lundi et mercredi)
- Clinique de pression artérielle
- Clinique de soins de pieds
- Visites amicales
- Repas communautaires
- Évènements sociaux
- Magasinage
- Support aux proches aidants

Pour plus d'information, contactez l'aide communautaire au 819 821-4779 ou Judy Bean au 819 842-2995.

Nous sommes ici pour vous servir…

FEU D'ARTIFICE – 1er JUILLET

Encore cette année, la RIPI de North Hatley-Canton Hatley organise sa campagne de financement pour le feu d'artifice du 1er juillet sur le lac Massawippi. Grâce à 30 donateurs, nous recueillons annuellement plus de 5 000 $, ce qui nous permet d'embaucher une compagnie d'artifices professionnels pour présenter le spectacle. Quiconque fait un don de plus de 20 $ recevra un reçu pour fins d'impôt.

Comme par le passé le feu d'artifice aura lieu en face de Dreamland Park à 22 h. Si vous voulez faire un don, veuillez communiquer avec nous au 819 842-3204 ou vous adresser directement à Mike McKenna, Dany McKelvey ou Stephen Piercy. Toutes les contributions reçues avant le 25 juin serviront à payer les feux d'artifice de cette année. Celles reçues plus tard, seront mises de côté pour l'an prochain. Nous vous remercions de votre générosité et de vos précieux dons.

Nous vous invitons à venir admirer le spectacle avec nous le 1er juillet prochain à 22 heures dans le parc Dreamland.

EMBARCATION DE PLAISANCE - LISTE D'ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ REQUIS

Afin d'éviter de mauvaises surprises, nous vous rappelons que selon le *règlement sur les petits bâtiments de Transports Canada*, vous devez absolument avoir en votre possession la liste complète d'équipement de sécurité à bord de votre embarcation de plaisance. Cette liste diffère en fonction du type et de la longueur de l'embarcation de plaisance. Ces objets sont récurrents à la majorité des embarcations : gilet de sauvetage, lampe de poche étanche, appareil de signalisation sonore (sifflet). Des pénalités peuvent s'appliquer aux contrevenants.

Pour connaître la liste complète des objets à avoir sur votre embarcation, veuillez consulter le guide de sécurité nautique disponible sur le site Internet de Transports Canada www.securitenautique.gc.ca ou au 1 800 267-6687.

Nous vous rappelons qu'il est du devoir du plaisancier de connaître les règlements régissant la sécurité nautique sur les plans d'eau qu'il fréquente.

LA CONCLUSION D'UN GRAND PROJET À L'ÉCOLE PRIMAIRE DE NORTH HATLEY

Samedi, le 25 mai dernier, a eu lieu le «Spring Fling» organisé par l'Association «Home & School» de North Hatley. Cet événement a mis fin à un important projet commencé il y a trois ans par ce comité. Les membres du H&S ont invité les parents, les élèves, le personnel de l'école, les commanditaires et les donateurs à venir célébrer l'inauguration de la nouvelle cour d'école.

La neige tardive n'a pas empêché les invités d'assister à cette célébration. Madame Margot Heyerhoff, représentant la Fondation Massawippi (importante donatrice), a coupé le ruban. Plusieurs autres activités ont marqué l'après-midi soit: une performance musicale de la part de quelques-uns de nos élèves, des jeux, du maquillage et une exposition d'art. Toutes les personnes présentes ont apprécié leur après-midi et les divers rafraîchissements et friandises offerts par le comité. Les souriantes soeurs Page, vêtues de leurs tabliers et bonnets de leur concession *Sugar Foot*, ont fait déguster leur maïs soufflé et leur barbe à papa aux invités.

Le personnel de l'école remercie les membres de l'Association Home & School d'avoir organisé le «Spring Fling». Votre engagement et votre travail acharné a donné à nos élèves la chance de profiter d'une cour plaisante et sécuritaire pour les années à venir. L'importance de votre collaboration et de votre contribution à travers les années aide notre petite école à être spéciale et accueillante pour tout le monde!

Nicole Grégoire
Enseignante/Directrice
École primaire North Hatley

Margot Heyerhoff (Fondation Massawippi) qui regarde des projets d'arts avec deux élèves Michael et Thomas.

La Maison Aube-Lumière

La Maison Aube-Lumière accueille des personnes atteintes de cancer en phase palliative et offre aide et soutien à leur famille.

Une grande part de notre effectif se compose de travailleurs et travailleuses bénévoles. Nous recherchons actuellement d'autres bénévoles afin de combler des postes de quatre ou huit heures par semaine dans les secteurs suivants : soins et accompagnement, accueil, service alimentaire, et buanderie.

Nous offrons la formation nécessaire dans chaque secteur, et les nouveaux bénévoles sont encadrés tout au long de leur intégration.

La Maison Aube-Lumière est bien connue pour l'ambiance d'amour, de respect et de sérénité qui y règne en tout temps. En vous joignant à notre équipe, vous vivrez l'une des expériences les plus enrichissantes de votre vie.

Pour toute information, nous vous invitons à communiquer avec la Coordonnatrice des bénévoles, **Sylvie Bergeron, au 819 821 3120, poste 236.**

Au plaisir de faire votre connaissance.

VOTRE SECURITÉ

CIRCULER À VÉLO EN TOUTE SÉCURITÉ LA SÛRETÉ VOUS CONSEILLE

Les cyclistes sont de nouveau présents sur les routes ou à leurs abords. Les policiers de la Sûreté du Québec invitent donc l'ensemble des citoyens, qu'ils soient automobilistes ou cyclistes, à être vigilants afin de s'assurer d'un partage sécuritaire de la route.

Les cyclistes font partie des usagers de la route les plus vulnérables puisqu'ils ont peu de protection et qu'ils sont moins visibles. Afin de réduire les risques d'être impliqués dans une collision, les cyclistes doivent s'assurer de respecter la signalisation routière, tout comme les automobilistes.

De plus, selon le Code de la sécurité routière, ils devraient toujours :

- circuler à l'extrême droite de la chaussée;
- signaler leurs intentions lors des virages, des ralentissements et des arrêts ;
- circuler à la file lorsqu'ils roulent en groupe ;
- demeurer à califourchon et tenir le guidon du vélo en tout temps ;
- rouler dans le sens de la circulation.

Selon la Société de l'assurance automobile du Québec, «les blessures à la tête sont la cause d'environ 60 % des décès chez les cyclistes». Le port du casque est donc fortement recommandé. S'assurer que son vélo est en bon état et le munir de réflecteurs est également conseillé.

La Sûreté du Québec invite les usagers de la route à consulter le site Web de la Société de l'assurance automobile du Québec pour plus d'informations sur la sécurité à vélo.

ENVIRONNEMENT

BANDES RIVERAINES

Afin de mieux contrôler le problème des cyanobactéries, notez que la tonte de gazon, le débroussaillage et l'abattage d'arbres sont interdits dans la bande des cinq (5) premiers mètres de la rive.

À quoi sert une bande riveraine boisée ?

La bande riveraine se veut une zone tampon naturelle entre les activités anthropiques et le plan d'eau. Elle ralentit notamment le phénomène d'eutrophisation (vieillissement accéléré des lacs).

Voici les sept rôles de la bande riveraine boisée :

1. Filtre contre la pollution;
2. Régulateur du niveau de l'eau;
3. Rempart contre l'érosion;
4. Écran solaire;
5. Richesse biologique;
6. Brise-vent naturel;
7. Fonction paysagère.

Pour de plus amples renseignements concernant la bande riveraine, des dépliants sont disponibles dans le présentoir de la municipalité.

Texte tiré du dépliant «Les bandes riveraines» — MRC Memphrémagog

JOURNÉE DE L'ARBRE 2013

Plusieurs étaient à la rencontre ce 1er juin 2013 pour la journée de l'arbre qui a eu lieu au parc Rivière. Plus de 250 arbres ont été donnés aux résidents présents lors de cet évènement. Environ une quarantaine d'arbres ont été plantés par les volontaires Michael Grayson, Nicolas de Francesco et la préposée aux espaces communs de la ville, Mélise Beaulac dans le parc Rivière. Les personnes ont ramassé du compost pour leur terrain et plantes provenant du centre régional de recyclage à Coaticook. Pour ceux qui désireraient avoir du compost, il s'agit de s'adresser à la ville qui vous indiquera où le chercher dans le village. De plus, une agente de la municipalité régionale de comté était sur place pour remettre de l'information, sur les pesticides, herbicides et engrais permis, le recyclage des déchets et la protection de notre environnement. Félicitations et merci à tous les volontaires et aux résidents qui ont participé et embellissent notre communauté.

Par Gérald Ostiguy

ACTIVITÉ

THÉATRE PIGGERY SAISON 2013

BIENVENUE À LA 48E SAISON DU THÉÂTRE PIGGERY

Théâtre - Musique- Visite des maisons et jardins

«Pirates of Penzance»- «Honky Tonk Blue» «Buddy Holly» Hommage «Dueling Pianos» - «Leahy & Natalie MacMaster»- «David Francey» - «Barra MacNeils»- Murder Mystery Dinner Theatre- «Idols» by Serge Bédrossian- «The One Actors»- «Top Hats and Tales»

Pour de plus amples informations :
Site internet www.piggery.com
Téléphone: 819-842-2431
Courriel : piggerymedia@gmail.com

RAPPEL

RAPPEL - LISTE OFFICIELLE DES NOMS DE RUE DE NORTH HATLEY

De concert avec le bureau de poste de North Hatley, la municipalité souhaite vous rappeler l'importance de bien écrire et de bien faire suivre votre adresse de correspondance de votre propriété située à North Hatley. Ceci est important afin que vous receviez votre courrier; de plus en plus, les **services sont informatisés et l'exactitude des données est primordiale.**

À titre d'exemple, les inscriptions faites en anglais tel que River Road ne sont pas admises, on devrait lire **chemin de la Rivière.**

Donc, voici la liste officielle selon la Commission de toponymie du Québec pour le Village de North Hatley :

- Capelton, CHEMIN
- Cedar, RUE
- Checkberry Hill, RUE
- Cuthbert, RUE
- Gagnon, RUE
- Gardner, RUE
- Houghton, RUE
- Hovey, RUE
- Jackson Heights, RUE
- Jones, RUE
- Kezar, RUE
- Lac, CHEMIN DU
- Ladouceur, RUE
- Lafleur, RUE
- Laprise, RUE
- Lebaron, RUE
- Magog, CHEMIN
- Main, RUE
- Massawippi, RUE
- McKay, RUE
- Merrill, RUE
- Mill, RUE
- Reed, RUE
- Rivière, CHEMIN DE LA
- Rublee, RUE
- Sampson, RUE
- School, RUE
- Séguin, RUE
- Sherbrooke, CHEMIN
- Stewart, RUE
- Taylor, RUE
- Université, CHEMIN DE L'
- Vétérans, RUE DES
- Virgin, CHEMIN
- Wadleigh, RUE
- Woodward, RUE

RÉSUMÉ DE L'ASSEMBLÉE D'INFORMATION DE LA RIEM

Lors d'une séance d'information tenue le 12 juin dernier au centre communautaire et destinée aux citoyens, la Régie des eaux Massawippi (RIEM) a présenté la situation sur la mise aux normes de l'eau potable.

La régie est composée des municipalités suivantes : Village de North Hatley à75.25% et du Canton de Hatley à 24.75%. Son conseil est formé des maires et de 2 conseillers de chaque municipalité. Les directeurs généraux des municipalités membres assument la direction. La régie s'est adjoint un support en trésorerie et gestion de projet.

L'historique du dossier est jalonné des étapes suivantes :

Début du dossier	2001
Recherche en eau souterraine	
Étude de projet conjoint avec Waterville	
Création de la Régie	2008
Négociation avec les ministères	
Octroi de la subvention	2012
Début de travaux	2013

Actuellement, l'entrepreneur prépare le bétonnage de la dalle de plancher.

Les prochaines étapes sont :

Bétonnage et structure Août	2013
Remblai autour du bâtiment	Août 2013
Préparation des réservoirs	Septembre 2013
Murs extérieurs	Octobre 2013
Aménagement intérieur	Septembre 2013
Procédé de traitement	Novembre 2013

Pour les conduites et poste de pompage

Approbation environnementale	Mi-juin 2013
Travaux de prise d'eau et station de pompage	Septembre 2013
Conduites de raccordement (usine et Canton d'Hatley)	Décembre 2013

L'usine produira 2 500 m³/jour avec une capacité en réserve d'une demi–journée ou 400 m³ en deux sections de 700 m³, il y a redondance complète des systèmes.

Les principaux aspects du traitement sont :

Dégrillage (à la prise d'eau);

- Dosage de CAP et son maintien dans le lit de boues du Pulsatube;
- Coagulation, floculation et décantation dans un décanteur Pulsatube de l'unité Pulsapak de Degrémont;
- Filtration sur filtre bicouche (anthracite et sable) Médiazur dans l'unité Pulsapak;
- Inactivation des virus et des pathogènes par des lampes à ultraviolet;
- Désinfection à l'hypochlorite de sodium;
- Permanganate de potassium (au besoin) dans l'eau produite;
- Ajustement de pH (au besoin) de l'eau produite;
- Traitement des rejets d'eaux sales et des boues.

Évidemment le ministère de l'environnement s'est assuré que le projet respecte toutes les normes en vigueur.

Le Traitement des cyanobactéries est fait par l'absorption des matières organiques et des cyanotoxines à l'aide du charbon activé en poudre et la désinfection est assurée par deux réacteurs UV pouvant chacun désinfecter le débit de conception provenant des filtres.

Cette usine sera intégrée au paysage et nous avons déjà prévu des écrans végétaux.

La prise d'eau sera faite par une double conduite de 300 mm avec crépine en T posée à 10 m sous le niveau du lac et à 60 m de la rive. L'eau sera pompée par deux pompes de 70 HP débitant 35 l/s ou 930 GMP sur une dénivellation de 57,4 m (188 pi).

Actuellement, le projet a une valeur totale de 10 267 000 $ et le budget est respecté très peu d'avenants sont apparus. Le gouvernement finance le projet à près de 70 % des montants admissibles, c'est-à-dire une somme de 7 141 625 $, la part des deux municipalités s'élève à 2 870 000 $. Cette dette est répartie suivant les proportions citées plus haut et les dépenses d'opérations seront réparties suivant la portion réelle des débits utilisé par chacune des municipalités, des compteurs seront installés.

Voici quelques statistiques intéressantes :

Armature :	115 000 kg, soit près de 72 kms de barres
Excavation :	10 000 m³ de déblais de toutes sortes
Remblais :	5 000 tonnes de matériaux
Béton :	1 100 m³ de béton
Blocs de béton :	8 000 blocs

Nous vous rappelons que c'est un chantier et l'accès y est interdit en tout temps.

PUBLICITÉ

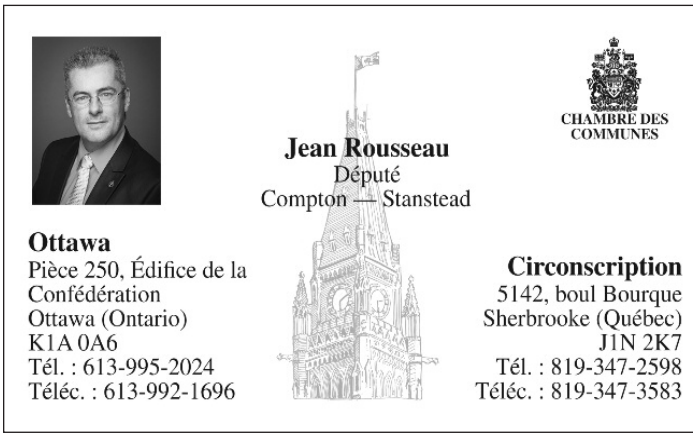

PARTICULIERS ENTREPRISES

SERVICES INFORMATIQUES
À NORTH HATLEY

- PRODUITS INFORMATIQUES
- RÉPARATION
- SOUTIEN TECHNIQUE
- DÉVELOPPEMENT WEB

INFOESTRIE
90 RUE MAIN
NORTH HATLEY
819.842.1141
WWW.INFOESTRIE.COM